

FONDS DE DOTATION SOLIDARITE

SANTE NAVALE

19 rue Daru
75 008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil d'administration du Fonds de dotation SOLIDARITE SANTE
NAVALE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée dans le cadre des dispositions de l'article 140 de la loi de modernisation de l'économie du 04 août 2008, décret du 11 février 2009, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation SOLIDARITE SANTE NAVALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les emplois et ressources du Fonds de dotation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Mérignac, le 2 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

**EXCO ECAF
Antoine COCHET**



ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*

AUDIT REVISION CONSEIL

1 Place Dame Suzanne

91190 SAINT AUBIN

01 69 35 57 10

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I								
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés							
	Autres créances							
Valeurs mobilières de placement	49 108	8 783	40 325	49 108	8 783	- 17.89		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	65 732		65 732	56 945	8 787	15.43		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	114 840	8 783	106 057	106 053	3	0.00		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	114 840	8 783	106 057	106 053	3	0.00		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020	31/12/2019	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	5 000	5 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	99 945	93 196	6 750	7.24
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	193	6 750	6 556	97.13
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	105 139	104 945	193	0.18	
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources					
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	131	144	13	9.32
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	406	400	6	1.40
	Dettes fiscales et sociales	26	157	131	83.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	356	407	51	12.55
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	918	1 108	190	17.14
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		106 057	106 053	3	0.00

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

918 1 108

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 000		2 000	
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	39 625	41 310	1 685	4.08
Total I	41 625	41 310	315	0.76
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 754	1 750	4	0.22
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	32 000	37 500	5 500	14.67
Total II	33 754	39 250	5 496	14.00
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	7 871	2 060	5 811	282.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12 31/12/2019	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 132	1 905	773	40.58
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 942	2 942	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 132	4 847	3 715	76.65
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 783		8 783	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 783		8 783	
2. Résultat financier (V-VI)	7 652	4 847	12 499	257.86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	219	6 907	6 687	96.82
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)	26	157	131	83.44
Total des produits (I+III+V+VII)	42 757	46 157	3 400	7.37
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	42 564	39 407	3 156	8.01
Solde intermédiaire	193	6 750	6 556	97.13
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	193	6 750	6 556	97.13

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	40 325	49 108	8 783	17.89
50310000 COMPTE TITRES LCL	49 108	49 108		
59000000 PROV DEPRECIATION DES TITRES	8 783		8 783	
DISPONIBILITES	65 732	56 945	8 787	15.43
51210000 BANQUE LCL	65 732	56 945	8 787	15.43
TOTAL ACTIF CIRCULANT	106 057	106 053	3	0.00
TOTAL GENERAL	106 057	106 053	3	0.00

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	5 000	5 000		
10240000 APPORTS SANS DROIT DE REPRISE	5 000	5 000		
AUTRES RESERVES	99 945	93 196	6 750	7.24
10600000 RESERVES	99 945	93 196	6 750	7.24
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	193	6 750	6 556	97.13
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	105 139	104 945	193	0.18
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	131	144	13	9.32
51860000 FRAIS BANCAIRES A PAYER	131	144	13	9.32
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	406	400	6	1.40
40810000 HONORAIRES A PAYER	406	400	6	1.40
DETTE FISCALES ET SOCIALES	26	157	131	83.44
44400000 IMPOT SUR LES SOCIETES	26	157	131	83.44
AUTRES DETTES	356	407	51	12.55
46860000 ASSURANCE A PAYER	356	407	51	12.55
TOTAL DETTES	918	1 108	190	17.14
TOTAL GENERAL	106 057	106 053	3	0.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	2 000		2 000	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	2 000		2 000	
AUTRES PRODUITS	39 625	41 310	1 685	4.08
75850000 DONS	39 625	41 310	1 685	4.08
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	41 625	41 310	315	0.76
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 754	1 750	4	0.22
60610000 EDF GDF	325		325	
61600000 ASSURANCES	356	407	51	12.55
62260000 HONORAIRES COMPTABLE	406	400	6	1.40
62265000 HONORAIRES CAC	420	408	12	2.94
62270000 FRAIS ACTES		50	50	100.00
62360000 FRAIS COMMUNICATION		256	256	100.00
62700000 FRAIS BANCAIRE	198	180	18	10.11
62810000 COTISATIONS	50	50		
AUTRES CHARGES	32 000	37 500	5 500	14.67
65800000 PROJETS	32 000	37 500	5 500	14.67
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	33 754	39 250	5 496	14.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 871	2 060	5 811	282.13
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 132	1 905	773	40.58
76400000 REVENUS DE VALEURS MOBILIERES	1 132	1 905	773	40.58
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		2 942	2 942	100.00
78650000 REPRISE PROVISION TITRES		2 942	2 942	100.00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 132	4 847	3 715	76.65
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	8 783		8 783	
68650000 PROVISION DEPRECIATION TITRES	8 783		8 783	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	8 783		8 783	
RESULTAT FINANCIER	7 652	4 847	12 499	257.86
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	219	6 907	6 687	96.82
IMPOTS SUR LES BENEFICES	26	157	131	83.44
69500000 IMPOT SUR PRODUIT FINANCIER	26	309	283	91.59
69900000 CREDIT IMPOT		152	152	100.00
TOTAL PRODUITS	42 757	46 157	3 400	7.37
TOTAL DES CHARGES	42 564	39 407	3 156	8.01
SOLDE INTERMEDIAIRE	193	6 750	6 556	97.13
EXCEDENTS OU DEFICITS	193	6 750	6 556	97.13